REPUBLIQUE FRANCAISE

AP-2025-95 / DIRECTION INNOVATION, RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 29/09/2025

Délibération n° AP-2025-95 – convention cadre Guyane tech

L'an deux mil vingt cinq et le lundi 29 septembre à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Lucien ALEXANDER, M. Pierre DESERT, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Isabelle VERNET

Etaient représentés : Madame Annie ROBINSON CHOCHO a donné procuration à Monsieur Lucien ALEXANDER, Monsieur François BAGADI a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Jean-Claude LABRADOR, Monsieur Patrick COSSET a donné procuration à Madame Isabelle VERNET, Monsieur Christian NOKO a donné procuration à Monsieur Serge LONG HIM NAM, Monsieur Rodolphe ALEXANDRE a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT

Etaient absents : M. Gabriel SERVILLE, Mme Patricia SAID, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG-SIT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Gilles LE GALL, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, M. Benfélino WAARHEID, M. Enrico WILLIAM, M. Akama OPOYA, Mme Keena Annick LEONCE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° AP-2025-84-9 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis de la commission Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 23/09/2025

Vu le PV de carence du 24/09/2025 ;

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-84-9

ARTICLE 1 : **DECIDE** d'octroyer à la Guyane Tech une subvention de 150.000,00 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS) pour conduire son plan d'action pluriannuel de 2025 à 2027 (soit 50.000 € par an).

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'affecter la somme de 150.000,00 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS) ; soit 50.000 € par an, pour les années 2025,2026 et 2027, en Autorisation de programme (AP) inscrite au programme AMENDI, au chapitre 905, du budget 2025 de la Collectivité Territoriale de Guyane.

ARTICLE 3 : La somme correspondante est prélevée au programme AMENDI, au chapitre 905, fonction 57 des budgets 2025 et suivants de la Collectivité Territoriale de Guyane.

ARTICLE 4 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

15 POUR	M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Samantha CYRIAQUE, M. François BAGADI, M. Albéric BENTH, M. Lucien ALEXANDER, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Serge LONG HIM NAM, M. Christian NOKO, Mme Isabelle VERNET, M. Rodolphe ALEXANDRE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 29 septembre 2025.

Date d'envoi en préfecture : 09/10/2025
Date de retour préfecture : 09/10/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250929-lmc177076-DE-1-1
Publiée le : 09/10/2025

* Le Président



Gabriel SERVILLE